

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Claude HUMMEL, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ, Théo DESCHLER, Paul KUNTZ et Jean-Paul SCHOETTEL.

Membre absent excusé : M. Denis MEY (suppléé par M. Jean-Paul SCHOETTEL), M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

Date de convocation : 3 janvier 2023

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

2) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif à la mise en œuvre d'une mini-forêt dans le périmètre de l'Association Foncière.

L'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

3) Compte administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022
O11	Charges à caractère général	19 950,00	18 017,20
O12	Charges de personnel	600,00	0,00
65	Autres charges d'activité	2 200,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00
O42	Opérations d'ordre	193 950,00	187 895,50
OO2	Résultat de fonctionnement	1 343,08	
O23	Excédent affecté à l'investis	0,00	
TOTAL		218 143,08	205 912,70

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022
70	Produits des services	7 500,00	4 368,58
74	Dotations et participations	1 734,00	1 734,00
75	Autres produits de gestion co	14 959,08	618,08
77	Produits exceptionnels	193 950,00	187 895,50
OO1	Excédent de fonctionnemen	0,00	
TOTAL		218 143,08	194 616,16

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022
21	Immobilisations corporelles	289 390,33	105 648,00
TOTAL		289 390,33	105 648,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022
O21	Virement de la section de fo	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre	193 950,00	187 895,00
OO1	Excédent d'investissement r	95 440,33	0,00
TOTAL		289 390,33	187 895,00

RESULTATS 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-11 296,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	82 247,50 €
TOTAL	70 950,96 €

Résultat de clôture

Section	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	95 440,33 €		82 247,50 €	177 687,83 €
Fonctionnement	-1 343,08 €	0,00 €	-11 296,54 €	-12 639,62 €
TOTAL	94 097,25 €	0,00 €	70 950,96 €	165 048,21 €

Le BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 6 voix POUR,
Hors présence de M. le Président, qui ne participe pas au vote,

APPROUVE le compte administratif 2022, dont la balance est retracée ci-avant.

4) Compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le compte administratif 2022 ;

Etabli par le Service de Gestion Comptable d'Erstein, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le responsable du SGC d'Erstein et le Président ont acté que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif.

RESULTATS 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-11 296,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	82 247,50 €
TOTAL	70 950,96 €

Section	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	95 440,33 €		82 247,50 €	177 687,83 €
Fonctionnement	-1 343,08 €	0,00 €	-11 296,54 €	-12 639,62 €
TOTAL	94 097,25 €	0,00 €	70 950,96 €	165 048,21 €

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

APPROUVE le compte de gestion 2022.

CONSTATE sa parfaite concordance avec le compte administratif 2022.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le compte administratif 2022 ;

Vu le compte de gestion 2022 ;

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour l'exercice 2023.

6) Etablissement du rôle de recouvrement pour l'exercice 2023

Vu la circulaire annuelle aux associations foncières diffusée par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace ;

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

DECIDE d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2023 ;

FIXE à 0,07 € HT par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;

APPLIQUE une cotisation fixe de 4,75 € HT par an et par propriétaire en plus de la cotisation à l'are ;

CONFIE l'établissement du rôle de recouvrement à la Mutualité Agricole d'Alsace (APIS Alsace) ;

DECIDE que l'Association Foncière prenne en charge les frais d'établissement du rôle dus à la MSA, soit 1,06 € par hectare ;

ACTE que le montant dû à APIS Alsace est à verser dans un délai de deux mois après transmission du rôle à la Trésorerie ;

ACTE que les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret, soit 15 €, seront reportées sur plusieurs années, jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

7) Budget primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le Compte administratif et le Compte de Gestion 2022 ;

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre globalement de la manière suivante :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		Gestion des services	
011 Charges à caractère général	19 450,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes	
		74 Contributions et participations	1 734,00
65 Autres charges de gestion courante	1 200,00	75 Autres produits de gestion courante	25 155,62
014 Atténuation de produits	0,00	013 Atténuation de charges	
Total dépenses de gestion courante	20 650,00	Total recettes de gestion des services	33 389,62
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	100,00	77 Produits exceptionnels	22 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00	78 Reprises sur provisions	
OO2 Résultat de fonctionnement reporté	12 639,62	OO2 Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	33 389,62	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	55 389,62
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		EXCEDENT	22 000,00

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)		6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)	
713 Variations des stocks		713 Variations des stocks	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts		6611 ICNE de l'exercice/emprunts	
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		762 ICNE N-1 contrepassés/prêts	
675 VNC des immobilisations cédées	22 000,00	72 Travaux en régie	
676 Plus-values de cession		7761 Moins-values de cession	
68 Dotations aux amortissements		7768 Neutralisation de l'amortissement	
023 Virement complémentaire à l'investissement	0,00	777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	
		79 Transfert de charges	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	22 000,00	TOTAL RECETTES d'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE		POSITIF	22 000,00
		NEGATIF	

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 389,62	TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 389,62
---	------------------	---	------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
B - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (ch. 20,21,23)	199 687,83	Fonds propres d'origine externe (ch.10)	0,00
204 Subventions d'équipements versées		20,21 et 23 immobilisations incorporelles, corporelles ou en cours	
		274 Remboursement de prêts	
		Subventions d'équipement reçues (ch.13)	
OO1 Solde d'exécution reporté		Emprunts et dettes assimilées (ch.16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	
Dépenses financières (ch.10,13,16,26,27)			
020 Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES REELLES	199 687,83	TOTAL RECETTES REELLES	0,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT Dépenses réelles - Recettes réelles			199 687,83

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
010 stocks		010 stocks	
1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts		1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts	
139 Subventions d'investissement reprises au compte de résultat		OO1 Excédent d'investissement reporté	177 687,83
191,192 Moins values de cession		191,192 Plus-values de cession	
198 Neutralisation de l'amortissement		20,21,26,27 VNC des immobilisations cédées	22 000,00
21,23 Travaux en régie		28 amortissement des immobilisations	
481 Charges à répartir		481 amortissement des charges à répartir	
		021 virement complémentaire	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	199 687,83
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE			199 687,83

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	199 687,83	TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	199 687,83
--	-------------------	--	-------------------

Le budget communal est établi par nature et tient également compte des résultats du compte administratif 2022 (cf. rapport spécifique). Il est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

ARRETE le volume du budget primitif 2023 au montant global de 255 077,45 €, dont 55 389,62 € pour la section de fonctionnement et 199 687,83 € pour la section d'investissement ;

VOTE ledit budget par chapitres, tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE le Président à signer les actes individuels et les contrats de toute nature, nécessaires à l'exécution du budget et à la gestion de l'Association Foncière ;

ADOpte les annexes au budget primitif.

8) Admissions en non-valeur

Vu la proposition d'admission en non-valeur de divers titres issus du rôle de l'Association Foncière transmise par le Service de Gestion Comptable d'Erstein;

Le Service de Gestion Comptable d'Erstein a adressé à l'Association Foncière une liste de titres issus du rôle qui font désormais l'objet d'une impossibilité de recouvrement au regard de leurs montants ou/et en raison d'informations insuffisantes quant aux redevables.

Il est par conséquent proposé d'effectuer une admission en non-valeur pour lesdits titres, par le biais d'un mandat à effectuer à l'article 6541.

Le montant total des titres concernés est de 124,71 €.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

AUTORISE l'admission en non-valeur de titres issus du rôle de l'Association Foncière pour un montant total de 124,71 €.

9) Tarif horaire pour des prestations de broyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de l'entreprise de travaux agricoles GOETZ Serge

Dans le cadre de prestations de broyage d'accotements de chemins ruraux, l'entreprise de travaux agricoles GOETZ Serge a proposé un devis de 100 euros HT de l'heure.

Cette prestation comprend la mise à disposition d'un véhicule tracteur, d'un broyeur et la main d'œuvre.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

AUTORISE le Président à signer le devis de l'entreprise de travaux agricoles GOETZ Serge relatif au tarif horaire de 100 euros HT pour des travaux de broyage d'accotements à effectuer en 2023.

10) Tarif horaire pour des prestations de débroussaillage et de fauchage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de l'entreprise de travaux agricoles CM PRESTATION

Dans le cadre de prestations de débroussaillage, de fauchage et d'entretien des talus, l'entreprise de travaux agricoles CM PRESTATION a proposé un devis de 100,80 euros TTC de l'heure.

Cette prestation comprend la mise à disposition d'un véhicule tracteur, d'une épareuse et la main d'œuvre.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

AUTORISE le Président à signer le devis de l'entreprise de travaux agricoles CM PRESTATION relatif au tarif horaire de 100,80 euros TTC pour des travaux de débroussaillage et de fauchage à effectuer en 2023.

11) Projet de création d'une mini-forêt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de M. Claude HUMMEL ;

Afin de restaurer un écosystème forestier dans le périmètre de l'Association Foncière, il est proposé de mettre en œuvre un projet de mini-forêt au droit de la parcelle cadastrée section 41 parcelle n°32.

A cette fin, l'Association Foncière pourra faire appel à la société BEEFOREST.

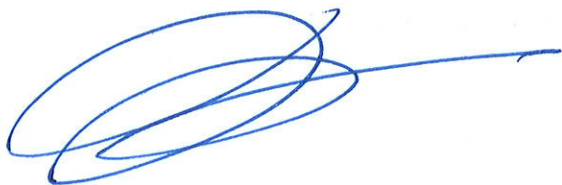
LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

APPROUVE le principe d'une mise en œuvre d'une mini-forêt au droit de la parcelle cadastrée n°32 section 41.

M. le Président lève la séance à 11 h 30.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

